



## Perspectives en matière de bien-être animal lors de l'abattage d'animaux gravides

- Méthodologie utilisée
- Pourquoi des femelles gestantes sont-elles abattues ?
- Les fœtus peuvent-ils éprouver de la douleur, de la souffrance ou de la détresse ?
- Combien de femelles gestantes sont abattues en Europe durant le dernier tiers de la gestation ?
- Mesures pour réduire l'abattage d'animaux gravides

Le groupe scientifique de l'EFSA sur la santé et le bien-être des animaux s'est penché sur certaines questions entourant l'abattage d'animaux d'élevage gravides dans l'Union européenne. Leur avis scientifique — qui couvre les vaches laitières, les bovins de boucherie, les porcs, les chevaux, les moutons et les chèvres — fournit de nouvelles perspectives sur le nombre de femelles gestantes abattues dans l'UE, les raisons pour lesquelles ces animaux sont abattus et la question de savoir si les fœtus éprouvent de la douleur, de la souffrance ou de la détresse.

Les experts proposent en outre des mesures pratiques pour réduire le nombre d'animaux gravides abattus.

Cet avis scientifique, qui fait suite à une demande introduite par l'Allemagne, le Danemark, les Pays-Bas et la Suède, approfondit les connaissances dont nous disposons sur ces questions. Au bout du compte, il contribuera à améliorer le bien-être des animaux en Europe.

### Méthodologie utilisée

Les méthodes ayant été utilisées pour recueillir les informations pour l'évaluation incluent :

- Un examen de la littérature limitée disponible.
- Une enquête menée auprès de 100 exploitants d'abattoirs dans 10 États membres de façon à estimer la proportion d'animaux gravides abattus et le stade de gestation au moment de l'abattage.
- Une méthode scientifique connue sous le nom d'Élicitation des Connaissances d'Experts (ECE) pour analyser les résultats de l'enquête et estimer la prévalence de femelles gestantes abattues dans l'ensemble de l'UE, ainsi qu'un deuxième exercice d'élicitation dans le but d'évaluer les informations disponibles sur la question de savoir si les fœtus éprouvent de la douleur, de la souffrance ou de la détresse. Des experts spécialisés dans les domaines pertinents ont participé à cet exercice : physiologie, embryologie, médecine humaine et sciences de la vie.
- Les membres du groupe scientifique de l'EFSA sur la santé et le bien-être des animaux ont ensuite rédigé des conclusions générales, sur la base des résultats obtenus dans les groupes ECE.



### En quoi consiste l'élicitation des connaissances des experts (ECE) ?

- L'ECE est un processus normalisé, documenté et susceptible de se prêter à un examen, qui permet de recueillir les connaissances et le jugement d'experts.
- À l'EFSA, l'ECE est utilisée lorsque les preuves empiriques disponibles pour une évaluation sont limitées.
- Différentes méthodes existent pour obtenir des connaissances impartiales de la part des experts. Elles incluent des protocoles détaillés pour obtenir le jugement des experts dans les domaines couverts par le mandat de l'EFSA et, par ailleurs, les scientifiques et les experts externes sont formés pour assurer une approche cohérente de l'ECE.

## Pourquoi des femelles gestantes sont-elles abattues ?

Les éleveurs peuvent ignorer que les femelles destinées à l'abattage sont enceintes pour diverses raisons :

- Un système d'élevage faiblement supervisé (en particulier dans les systèmes d'élevage en plein air) ;
- L'absence ou l'échec des tests de grossesse par l'éleveur ;
- L'enregistrement défectueux des informations ou la perte des informations dans la chaîne commerciale.

Si l'éleveur est conscient de la condition de l'animal, sa décision peut également être due à différentes raisons :

- Des considérations relatives à la santé ou au bien-être des animaux ; par exemple, la femelle gestante est malade ou affectée par une maladie qui pourrait se propager à d'autres animaux ;
- Des avantages en matière d'exploitation – par exemple, les animaux gravides ont tendance à être généralement plus calmes que les animaux non gravides ;
- La nécessité financière, par exemple, la vente d'animaux pour des raisons économiques.



## Les fœtus peuvent-ils éprouver de la douleur, de la souffrance ou de la détresse ?

Les experts ont estimé que, durant les deux premiers tiers de la gestation, les fœtus d'animaux n'éprouvaient pas de douleur, de souffrance ou de détresse car les structures anatomiques et neurologiques concernées ne se développent qu'au cours du dernier tiers de la gestation.

Les deux scénarios suivants décrivent la probabilité estimée que les fœtus éprouvent de la douleur au cours du dernier tiers de la gestation :

- Le scénario le plus probable (avec une probabilité de 66 à 99 %) est que les animaux ne souffrent pas pendant le dernier tiers de la gestation. Ceci est principalement dû à des facteurs tels que des mécanismes dans le cerveau qui inhibent la capacité d'éprouver de la douleur, de faibles niveaux d'oxygène dans l'organisme du fœtus et le fait que les fœtus sont en phase de sommeil pendant la majeure partie de la gestation.
- Le scénario le moins probable (probabilité de 1 à 33 %) est que les animaux éprouvent de la douleur. Ce résultat est basé sur une interprétation possible de l'activité électrique détectée dans les cerveaux des fœtus et leur capacité à répondre à des stimuli externes.

### Que signifient les termes vraisemblance et probabilité?

La probabilité est la vraisemblance qu'un événement particulier se produise ou qu'une valeur mesurée se situe dans un intervalle défini. Le comité scientifique de l'EFSA a approuvé provisoirement une échelle pour quantifier la probabilité de résultats incertains. Si les évaluateurs considèrent qu'une conclusion est très probable (de 90 à 99 % probable), cela implique que les décideurs et le public peuvent avoir un degré élevé de confiance à l'égard des mesures qui seront prises conformément à cette conclusion. Si le résultat est « aussi probable qu'improbable » (de 33 à 66 % probable), le décideur pourrait être moins convaincu, en fonction du poids plus important d'autres facteurs non scientifiques (par exemple, considérations sociales ou économiques), et pourrait être plus enclin à adopter des mesures de précaution, à moins qu'il n'existe une possibilité de réduire l'incertitude (par exemple, grâce à de nouvelles recherches). Si les évaluateurs considèrent qu'une conclusion est très peu probable (de 1 à 10 % probable), les décideurs pourraient lui donner peu de poids lorsqu'ils statuent sur la manière de procéder.



## Combien de femelles gestantes sont abattues en Europe durant le dernier tiers de la gestation?

Selon le jugement des experts de l'EFSA, en moyenne 3 % des vaches laitières, 1,5 % des bovins de boucherie, 0,5 % des porcs, 0,8 % des moutons et 0,2 % des chèvres dans l'UE sont abattus au cours du dernier tiers de la gestation. Les experts n'ont pas pu estimer les chiffres pour les chevaux en raison du manque d'informations disponibles.

## Mesures pour réduire l'abattage d'animaux gravides

Les experts de l'EFSA proposent des mesures concrètes pour réduire le nombre d'animaux gravides abattus :

- Mettre en œuvre des mesures permettant d'améliorer la santé des animaux dans les exploitations et réduire ainsi l'abattage non planifié dû à des raisons telles que des maladies animales.
- Mettre en œuvre certaines pratiques de gestion comme l'hébergement par groupes de même sexe et l'élevage supervisé.
- Déterminer la condition de toutes les femelles pour s'assurer qu'elles ne soient pas envoyées à l'abattage pendant le dernier tiers de la grossesse.
- S'assurer que les informations sur le diagnostic de gestation figurent dans la documentation accompagnant les animaux au moment de la vente aux éleveurs.
- Mettre en œuvre des stratégies d'éducation et de communication pour les éleveurs sur les mesures préventives.
- Entreprendre des recherches pour améliorer la précision des tests rapides de gestation sur place, en particulier pour le diagnostic des stades avancés de gestation chez les petits ruminants et les porcs.